

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 192

présenté par

M. Hetzel, M. Larrivé, M. Tian, M. Daubresse, M. Door, M. Dhuicq, M. Straumann, M. Lellouche,  
M. Bouchet, M. Le Fur, M. Mariton, M. Fromion, M. Voisin, M. Gosselin, Mme Duby-Muller,  
M. Decool, M. Vitel, M. Salen, Mme Rohfritsch et M. Tardy

-----

**ARTICLE 11**

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« hautement qualifié »

les mots :

« de cadre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il faut mettre en place une vraie politique de passeport des talents. Pour cela, il faut s'inscrire dans la politique et les conditions des pays qui attirent véritablement des talents comme les États-Unis ou l'Allemagne.